



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Le préfet

Niort, le 3 novembre 2025

Le préfet des Deux-Sèvres

à

Mesdames et messieurs les maires et présidents d'EPCI

Objet : campagne d'information sur le chèque énergie

La campagne annuelle d'attribution du chèque énergie s'ouvrira au mois de novembre 2025. Ce dispositif, essentiel pour soutenir les foyers modestes dans le paiement de leurs factures d'énergie, connaît cette année des évolutions importantes qu'il convient de porter à la connaissance de tous les ménages éligibles.

Le chèque énergie est une aide de l'État destinée aux ménages aux revenus les plus modestes (revenu fiscal de référence par unité de consommation inférieur à 11 000 euros), leur permettant de régler une partie de leurs dépenses énergétiques. En 2025, 3,8 millions de foyers en bénéficieront automatiquement, avec un montant moyen de 150 euros, pouvant atteindre 277 euros selon la composition et les revenus du foyer.

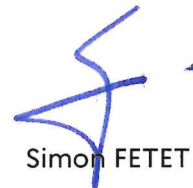
Les modalités d'attribution du chèque énergie ont été adaptées récemment. L'aide est désormais attribuée sur la base du croisement du numéro de point de livraison d'électricité du logement avec les revenus fiscaux du foyer. Cette réforme vise à maintenir l'envoi automatique du chèque pour le plus grand nombre, tout en garantissant un seul chèque par logement.

Si la majorité des bénéficiaires ont été identifiés automatiquement et informés dès début octobre par courriel ou SMS, certains foyers éligibles n'ont pu bénéficier de cette attribution automatique. Ces derniers sont invités à formuler une demande en ligne sur chequeenergie.gouv.fr ou par courrier, du 15 octobre 2025 au 28 février 2026.

L'appui de vos services sera précieux pour relayer cette information auprès de vos administrés, la mobilisation des centres communaux et intercommunaux d'action sociale étant déterminante pour informer et accompagner les foyers concernés. Pour faciliter ce relai, l'État met à votre disposition un kit de communication, comprenant notamment une FAQ dédiée aux travailleurs sociaux, ainsi que des supports d'information (affiches, flyers, visuels numériques), disponible sur chequeenergie.gouv.fr. Les

bénéficiaires peuvent par ailleurs être orientés vers les maisons France services, qui les accompagneront dans leurs démarches.

Je vous remercie par avance de bien vouloir relayer ces informations à vos services, pour concourir à faire en sorte que tous les foyers éligibles puissent bénéficier de cette aide.



Simon FETET